



PROJET DE CADRAGE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES UNITES LITTORALES DES AFFAIRES MARITIMES

La CGT a été conviée **mardi 17 janvier 2012** à 09h30 (fin de réunion 13h35) à une réunion sur le régime de travail en ULAM . Cette réunion faisait suite à la réunion de juin 2011 au cours de laquelle les RH avaient demandé de faire remonter des propositions sur un projet ULAM mal adapté, communiqué aux OS.

Petit flottement au début de la réunion , les RH pensaient que la DAM avait initié des réunions de travail au cours de l'automne pour travailler sur le projet communiquéet que cette réunion du 17 janvier avait pour objet d'entériner un projet discuté et finalisé !!!!!
.....Après une brève présentation du nouveau document de cadrage sur les modifications apportées -vacations -congés – horaires décalés – les RH demandent si les OS ont de nouvelles observations à formuler.

Nicolas Mayer , secrétaire national du SNPAM-CGT dénonce une nouvelle fois ***l'absence du traitement de la pénibilité dans ce dossier ce qui relève pour la CGT de la provocation*** - et demande encore une fois , la reconnaissance de la pénibilité pour les agents qui travaillent à la marée , en horaires décalées , en atmosphère humide sur les quais et à la mer , avec de fortes variations de températures : halles à marées , camions frigorifiques – postés dans la station debout – sur des amplitudes horaires quotidiennes importantes afin qu'ils puissent bénéficier **d'une durée annuelle de temps de travail réduite à 1466 heures** .

La CGT affirme que le travail en ULAM est pénible , l'administration en a fait elle aussi la démonstration en publiant les conclusions d'un audit qui conclut à la pénibilité du travail au sein des ULAM et des autres composantes du DCS. De plus, en Comité Central d'Hygiène et de Sécurité du 23/06/11, l'impact de la pénibilité sur les activités des services opérationnels et navigants a été confirmé.

Alors Pourquoi les visites d'aptitude ?

Alors pourquoi le port d'armes ?

Alors pourquoi le service actif ?

La CGT demande l'égalité et la légalité pour ces agents mer au travers d'un arrêté spécifique sur l'organisation du travail

Malgré une argumentation imparable – des exemples nombreux , l'administration refuse de reconnaître LA PENIBILITE par un silence assourdissant , sans développer un quelconque argumentaire . Le travail des agents est considéré comme du travail de bureau !

La pénibilité reste une question centrale dans la vie professionnelle des agents et la CGT mer est déterminée à porter ce dossier pour le faire aboutir devant le CTP des DDI .

Sur proposition de la CGT , une suspension de séance est demandée afin que les OS présentes puissent adopter une position commune sur la suite de la réunion .
Il est décidé à l'unanimité de poursuivre l'examen de ce document de cadrage devant être amendé, sous réserve que le cadre de travail nouvellement institué en Ulam ne débute que lorsque le décret ISH paraîtra et que l'indemnisation des agents se fasse sur la base du forfait annuel du travail à la marée .

Accueil favorable des RH et de la DAM.

L'examen du document de cadrage reprend et fait l'objet de nombreux échanges :

- **Il est confirmé que la moyenne des vacances par agents est fixée à quatre pour une durée moyenne horaire de 08h45 – la CGT demande de reconsidérer cette durée pour la ramenée à 07h42 la différence entre 07h42 et 08h45 étant considérée comme une heure supplémentaire .**
- **Une application sera fournie pour le calcul des bonifications horaires de nuit de dimanche et fériés.**
- **32 jours de congés gérés comme des congés -Décompte 4 jours par semaine + un repos . Il est demandé de porter ce nombre de congés à 44 pour être en phase avec le régime DDI.**
- **35 jours de repos qui peuvent être gérés par l'agent .(sauf passage 44)**
- **Les jours fériés ne viennent pas en déduction des 183 vacances agents.**
- **Les heures supplémentaires ne pourront être que compensées et non pas payées (SGM et CAM non listés pour l'instant dans décret heures sup. en vigueur. (modification en cours)**
- **Pause méridienne inclus dans le temps de travail pour les missions hors résidence administrative .**
- **Demande de la CGT d'augmenter les délais de prévenance à un mois et non pas quinze jours afin de permettre à l'agent d'organiser de manière satisfaisante sa vie familiale.**
- **Le chapitre sur les dérogations aux garanties minimales sera repris ainsi que le décompte du temps de travail pour les activités hors ULAM – missions et stages de formation.**

La Dam va procéder dans un délai qualifié de court aux modifications demandées , le document sera à nouveau soumis aux OS soit directement , soit à l'occasion d'une réunion spécifique .

La CGT mer demande aux agents des services opérationnels et navigants de maintenir une forte mobilisation individuelle et collective afin d'exprimer leur position sur cette proposition d'organisation du travail où la reconnaissance de la PENIBILITE demeure absente .

La DAM et la DRH ont reconnu que seul l'arrêté du 27 mai 2011(travail dans les DDI) est applicable aux ULAM actuellement.

Pour l'heure, la consigne est donc maintenue d'adopter dans les unités le régime de travail en modalité 4bis. (7h42/jour).